



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

Bruxelles, le 13 décembre 2013

17851/13

MA 20

RESULTATS DES TRAVAUX

du: Conseil
en date du: 16 décembre 2013
No. Doc. Préc.: 17567/13 MA 7
Objet : **Relations avec le Maroc**
- Adoption de la position de l'Union européenne en vue de la onzième session du Conseil d'association (Bruxelles, 16 décembre 2013)

Les délégations trouveront ci-joint la Déclaration de l'Union européenne ainsi qu'approuvée par le Conseil le 16 décembre 2013.

**ONZIEME SESSION DU
CONSEIL D'ASSOCIATION UE-MAROC
(Bruxelles, le 16 décembre 2013)**

Déclaration de l'Union européenne

1. L'Union européenne (UE) se félicite vivement de la tenue de la onzième session du Conseil d'association qui marque une nouvelle étape dans le développement des relations entre le Maroc et l'Union européenne par l'adoption du nouveau Plan d'Action commun 2013-2017 dans le cadre du statut avancé . Ainsi, les deux parties s'accordent sur leur volonté conjointe d'approfondir leurs relations à tous les niveaux, politiques, économiques, sectoriels et humains. L'UE est déterminée à s'engager sur le long terme aux côtés du Maroc qui se distingue par sa vision et son engagement au sein de la Politique européenne de voisinage.

L'UE continue de reconnaître et d'appuyer le choix stratégique du Maroc d'ancrer ses réformes et sa modernisation à l'UE. Le **partenariat avec le Maroc**, qui joue un rôle important dans une région en mutation mais aussi en Méditerranée et en Afrique, fondé en particulier sur un attachement aux valeurs communes de démocratie, d'Etat de droit et des droits de l'Homme, reste d'une importance fondamentale pour l'UE.

2. L'adoption en octobre 2008 du **document conjoint visant l'établissement du Statut Avancé du Maroc** avait marqué une étape importante dans le développement des relations et le renforcement du partenariat entre l'UE et le Maroc. La tenue du 1er Sommet Maroc-UE le 7 mars 2010 à Grenade a confirmé ces ambitions en soulignant le caractère spécifique du partenariat UE-Maroc.

L'UE et le Maroc continuent à travailler au renforcement de ce partenariat qui s'inscrit dans un nouveau cadre, celui de la mise en œuvre de la nouvelle Constitution du Royaume adoptée le 1er juillet 2011 et de la nouvelle stratégie que l'UE a développée en 2011.

3. Deux ans après l'adoption d'une nouvelle Constitution, l'**UE salue les avancées réalisées** et souhaite accompagner le Maroc dans son processus d'approfondissement de la démocratie et de l'Etat de droit, du respect des droits de l'Homme, des libertés fondamentales, de l'égalité des genres ainsi que vers le développement d'une économie durable et inclusive à même de réduire les inégalités sociales et territoriales.

Sur le plan politique, l'UE note qu'en 2013, seule la loi organique relative au Conseil économique, social et environnemental a été adoptée. Elle encourage le Maroc à poursuivre l'adoption de l'ensemble des lois organiques ainsi que des lois et règlements nécessaires à garantir la mise en œuvre effective de la nouvelle Constitution.

4. Sur le **plan des principes démocratiques et des droits de l'Homme**, l'UE encourage le Maroc à renforcer ses efforts pour mettre en œuvre ses engagements en faveur des droits de l'Homme, et de la mise en place des garanties nécessaires pour assurer l'indépendance des institutions chargées de leur respect. Elle encourage le Maroc à promouvoir le renforcement du rôle de la société civile, l'égalité des hommes et des femmes et la non-discrimination dans tous les domaines. L'UE salue l'adoption par le Maroc du Protocole facultatif se rapportant à la Convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (OPCAT) et se tient prête à soutenir les efforts des autorités marocaines dans ce sens. L'UE se félicite de la coopération du Maroc avec le Rapporteur spécial des Nations Unies contre la torture et encourage le Maroc à considérer ses recommandations lutter contre les actes de torture. Elle félicite le Maroc pour la ratification de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées en mai et encourage le travail en préparation du projet de politique publique intégrée de protection de l'enfance contre les violences, la négligence et l'exploitation.

L'UE salue l'adoption du plan gouvernemental pour l'égalité (PGE) 2012-2015 que l'UE a déjà commencé à soutenir. L'UE encourage le Maroc à déposer la levée des déclarations interprétatives à la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), en parallèle à l'harmonisation de la loi interne par rapport à la Constitution.

L'UE note le maintien du moratoire sur l'application de la peine de mort. Elle invite le Maroc à abolir la peine capitale, à commuer toutes les peines de mort prononcées, et à adhérer au protocole n°2 du Pacte international sur les droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort. Par ailleurs, l'UE salue le renforcement de la coopération entre le Maroc et le Conseil de l'Europe dans de nombreux domaines.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle Constitution, l'UE invite le Maroc à accélérer ses efforts visant à consolider la garantie du respect de l'exercice des droits de l'Homme en particulier l'approfondissement des libertés d'association, de rassemblement, d'expression et de la presse. L'UE invite le Maroc à finaliser par un processus inclusif la réforme du code de la presse suivant les normes internationales en matière de liberté d'expression et appelle à la suppression de toute peine privative de liberté dans ce cadre.

La réforme de la justice en vue de la rendre plus accessible et plus indépendante représente un des chantiers les plus importants dans le cadre des réformes constitutionnelles menées par le gouvernement. L'UE se félicite de l'élaboration de la charte nationale pour la réforme de la justice élaborée par la Haute instance du dialogue national sur la réforme de la justice. L'UE souligne l'importance d'un processus inclusif et encourage le Maroc à mettre en œuvre un plan opérationnel détaillant les mesures requises pour l'exécution de la charte et un calendrier d'exécution. L'UE réaffirme qu'elle est disposée à soutenir la mise en œuvre de cette réforme fondamentale pour répondre aux aspirations de la population. L'UE invite le Maroc à adopter de manière prioritaire les lois organiques concernant le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et le statut des magistrats. Dans ce cadre, les ressources humaines et financières nécessaires à la mise en œuvre effective de cette réforme devraient être mises à disposition. L'UE reste déterminée à appuyer la réalisation de ce vaste et important chantier.

L'UE encourage l'adoption des propositions du CNDH pour réviser le code de justice militaire afin que des civils ne puissent plus être jugés par des tribunaux militaires et note avec intérêt les déclarations officielles marocaines à cet égard.

5. Le **dialogue politique et stratégique** de haut niveau entre l'UE et le Maroc s'est poursuivi avec la visite du Président de la Commission européenne à Rabat en mars, accompagné de la Commissaire européenne chargée des affaires intérieures. Ce dialogue a couvert tant le volet bilatéral que les volets régionaux d'intérêt commun. La septième session du dialogue politique renforcé a eu lieu en janvier 2013. Le dernier dialogue stratégique informel a eu lieu au mois de mars 2013. Enfin, le Représentant Spécial de l'UE pour le Sahel s'est rendu à Rabat en juillet et novembre 2013.

La commission parlementaire mixte UE-Maroc a intensifié la cadence de ses échanges avec des réunions de travail quasi mensuelles et une rencontre interparlementaire en septembre 2013 à Bruxelles. La participation du Maroc au Conseil de sécurité des Nations Unies pour la période 2012-2013 lui a permis de jouer un rôle constructif dans les grands dossiers politiques internationaux et dans la gestion des crises. L'UE félicite le Maroc pour son élection au Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies et souhaite renforcer sa coopération avec le Maroc dans cette enceinte.

L'UE réitère sa condamnation ferme et sans équivoque de toutes les formes de terrorisme et souhaite rappeler l'importance de la coopération développée avec le Maroc en cette matière, qu'elle se tient prête à approfondir. Le coordinateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme, s'est rendu au Maroc à deux reprises récemment pour explorer le renforcement de cette coopération.

6. Sur le **plan socio-économique** l'UE note que la croissance de l'économie marocaine a repris après la décélération de 2012 malgré la situation économique défavorable des principaux partenaires commerciaux du Maroc, notamment de l'UE. L'UE souligne l'importance d'adopter dans les meilleurs délais la loi organique des finances, et note aussi les améliorations intervenues dans le climat des affaires propices à la création d'emplois par le secteur privé. Toutefois, le chômage reste élevé, notamment parmi les jeunes, les diplômés et les femmes. Le chômage des jeunes est particulièrement préoccupant, notamment en combinaison avec le taux élevé de travail informel. Les réformes visant à faciliter la sortie des activités informelles constituerait donc, en même temps que les politiques soutenant l'activité économique, une contribution substantielle à l'amélioration de la situation de l'emploi. L'UE salue l'importance de l'adoption de la loi portant création de l'agence nationale de lutte contre l'analphabétisme et de son décret d'application. En même temps, l'UE encourage le Maroc à élaborer une stratégie intégrée pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment améliorer la qualité de l'éducation et de la formation de base afin de réduire le taux d'abandon scolaire et de renforcer le taux d'alphanétisation, donner aux jeunes les outils et les techniques qui leur permettraient de renforcer leur employabilité et de mieux intégrer le marché du travail, ainsi que de continuer à mettre en œuvre une stratégie intégrée de l'emploi et de la formation professionnelle visant à augmenter le taux d'emploi, en particulier des femmes et des jeunes, en adéquation avec les besoins des entreprises. La mise en place du programme « MOUBADARA »[1] et le lancement du programme « TAETIR »[2] représentent un pas en avance et il faut renforcer les efforts. Dans le dessein de lutter contre l'exclusion sociale, l'UE salue aussi les efforts fournis par le Maroc pour combattre l'analphabétisme, se félicite des résultats atteints, encourageant le Maroc à les poursuivre.

Afin d'assurer une meilleure cohésion sociale, l'UE invite le Maroc à poursuivre ses efforts pour assurer une bonne gouvernance dans la gestion de l'Etat, lutter résolument contre la corruption, améliorer la protection sociale, réformer le système des retraites et intensifier le réforme du système de subventions généralisées afin d'assurer un ciblage adéquat en faveur des populations les plus vulnérables.

L'UE salue l'engagement du Maroc à ce propos en pérennisant le Fonds de Cohésion sociale créé en 2012 et se félicite de l'inclusion dudit fonds dans le projet de loi de finances 2014. L'UE se félicite du progrès des discussions sur la mise en œuvre des dispositions sur la coordination de la sécurité sociale entre le Maroc et l'UE comme prévu par l' Accord euro-méditerranéen d'association UE-Maroc. En matière de dialogue social, l'UE encourage le Maroc à ratifier le plus tôt possible la Convention fondamentale n° 87 de l'OIT sur la liberté syndicale. Par ailleurs, l'UE souligne l'importance de la reprise du dialogue social bipartite entre les représentants des partenaires sociaux en vue de faciliter la répartition équitable des fruits de la croissance économique, l'application du Code du travail et les réformes nécessaires en matière d'emploi et de protection sociale.

7. En matière **migratoire**, l'UE se félicite vivement de la signature du Partenariat de mobilité UE-Maroc le 7 juin dernier, qui marque un saut qualitatif de notre relation avec le Maroc en établissant une coopération structurelle et globale dans le domaine de la mobilité, de la migration et de la protection internationale. Des négociations seront bientôt entamées en vue de faciliter la délivrance de visas et de mieux coopérer en matière de réadmission. Le Maroc est le premier pays du pourtour méditerranéen avec lequel l'UE s'engage dans un tel partenariat. L'UE se réjouit des décisions prises qui visent la mise en place d'une nouvelle politique migratoire et d'asile, procédant notamment à l' officialisation du statut de nombreux réfugiés et à la régularisation de migrants irréguliers, visant à être pleinement respectueuse des droits de l'Homme, conformément aux recommandations du Conseil national des droits de l'Homme publiées en septembre dernier et souligne la pertinence du Partenariat pour la mobilité pour soutenir le Maroc à la mettre en place. Il est important que cette nouvelle vision se traduise en une stratégie anticipant l'impact des migrations sur les politiques publiques du Maroc. L'UE note avec intérêt les conclusions préliminaires de la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la traite des êtres humains.

8. Sur le **plan bilatéral** l'UE se félicite de la mise en œuvre de l'accord relatif aux mesures de libéralisation réciproques en matière de produits agricoles, de produits agricoles transformés, de poissons et de produits de la pêche. Un an après son entrée en vigueur on note les premiers effets en matière d'échanges commerciaux avec une augmentation des échanges pour les produits les plus significatifs des deux parties. Par ailleurs, comme prévu dans l'accord, les deux parties ont initié des négociations pour la protection mutuelle de leurs indications géographiques. L'UE constate les avancées dans ces discussions qui devraient se conclure avant la fin du premier semestre 2014. Elle se réjouit de la conclusion des négociations pour un nouveau protocole à l'accord de partenariat de pêche signé le 18 novembre et dont la ratification par les deux parties est attendue dans les meilleurs délais. L'UE encourage le Maroc à ratifier la Convention régionale sur les règles d'origine préférentielle Pan-euro-méditerranéennes.

9. Les **échanges commerciaux** entre le Maroc et l'UE ont continué leur augmentation en 2012 au bénéfice des deux parties et l'UE reste, de loin, le principal partenaire du Maroc. L'UE se félicite du lancement des négociations d'un Accord de Libre Echange Complet et Approfondi (ALECA) le 1er mars 2013. L'ALECA visera à faciliter une intégration progressive du Maroc au marché intérieur européen. Il s'étendra bien au-delà du champ d'application de l'Accord d'Association existant en incluant par exemple le commerce des services, les marchés publics, la concurrence, les droits de propriété intellectuelle, la protection des investissements et l'intégration progressive de l'économie marocaine dans le marché unique de l'UE, dans des domaines comme les normes industrielles et techniques ou les mesures sanitaires et phytosanitaires. Le processus de préparation a été très fructueux et le Maroc a déjà fait un effort considérable dans le rapprochement réglementaire avec l'UE. Compte tenu de ces bonnes bases, l'UE espère que la négociation sera efficace. L'UE souhaite qu'avec l'appui de l'UE, le Maroc puisse élaborer un Plan national de convergence réglementaire qui orientera ce processus de manière stratégique et qui, ensemble avec l'ALECA, donnera un élan plus fort aux réformes.

10. L'UE se félicite de la tenue régulière des **réunions des Sous-comités de l'Accord d'Association**. Le Comité d'association s'est tenu en juin dernier et a permis de faire le bilan des travaux des sous-comités et de traiter de questions horizontales d'intérêt commun aux deux parties. L'UE se réjouit de la mise en application depuis le 1er janvier 2013 du nouveau Plan d'Action sur une base provisoire jusqu'à son adoption définitive lors de ce Conseil d'Association.

11. En matière de **coopération technique et financière**, l'UE se félicite de la poursuite d'une relation étroite et constructive. En 2013, un nombre importants de nouveaux programmes de coopération ont été adoptés en appui aux réformes sectorielles initiées par le Maroc. Ces programmes – qui couvrent des domaines aussi divers que la réforme éducative, la protection sociale, le développement rural, l'appui aux PME ou la convergence réglementaire – ont pour ambition de permettre au Maroc d'améliorer la performance de ses services publics et sociaux afin de garantir une meilleure équité sociale, mais également de créer les conditions d'une croissance économique génératrice d'emplois.

La coopération de l'Union européenne est mise en œuvre entre autres à travers l'instrument d'appui budgétaire, qui permet d'accompagner les politiques sectorielles tout en instaurant un dialogue franc et constructif sur les réformes mises en œuvre. En parallèle, les instruments d'assistance technique, tels que les jumelages institutionnels ou TAIEX continuent d'assurer un échange d'expertise fructueux en vue de faire avancer les efforts de convergence dans un certain nombre de secteurs-clés. L'Union européenne continue aussi à mobiliser des fonds (prêts/dons) permettant à un certain nombre d'institutions financières européennes ou internationales de cofinancer des investissements en infrastructures au Maroc à des conditions avantageuses. L'appui aux organisations de la société civile demeure également un axe fondamental de la coopération de l'Union Européenne et a fait l'objet d'un renforcement au cours de l'année 2013 conformément aux orientations de la nouvelle politique de Voisinage. A cet égard, la Facilité société civile permettra d'assurer le renforcement des capacités des acteurs de la société civile.

Un dialogue nourri a en outre permis, en 2013, d'aboutir à un accord sur les axes prioritaires de la coopération bilatérale pour la période 2014 – 2017. Les priorités identifiées sont concentrées sur trois axes et devraient permettre à l'UE d'apporter son appui à la réussite de chantiers de réformes particulièrement importants et pour lesquels des orientations ont déjà été données par les autorités marocaines, comme par exemple dans les secteurs de la justice, de la formation professionnelle ou de la réforme du système de santé.

Le nouvel Instrument Européen de Voisinage (2014 – 2020), succédant à l'Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat (2007-2013), restera l'instrument principal de la coopération technique et financière entre l'UE et le Maroc. Conformément aux principes de la Politique européenne de voisinage révisée, celui-ci établit un cadre pour le développement de relations spéciales avec les partenaires fondées sur la coopération, la paix et la sécurité, la redevabilité mutuelle, l'attachement commun aux valeurs universelles de la démocratie, d'État de droit et de respect des droits de l'homme. Il prévoit la création de mécanismes permettant de refléter dans la coopération technique et financière de l'UE, non seulement les besoins du partenaire mais également son ambition/intérêt dans la mise en œuvre du programme de partenariat établit avec l'UE et d'accorder un appui financier supplémentaire aux partenaires ayant pu démontrer la réalisation de progrès tangibles en ce sens

12. L'UE réitère son attachement à l'**intégration maghrébine** car elle considère que l'émergence d'une coopération régionale renforcée contribuerait à la prospérité et à la stabilité de la région. Elle salue le rôle actif du Maroc et rappelle à cet égard la Communication Conjointe de la Commission européenne et de la Haute Représentante de l'UE pour les Affaires Etrangères et la Politique de Sécurité du 17 décembre 2012 intitulée : "Soutenir le renforcement de la coopération et de l'intégration régionale au Maghreb: Algérie, Libye, Mauritanie, Maroc et Tunisie". Une rencontre entre les Ministres des Affaires Etrangères des cinq Etats du Maghreb et le Commissaire européen à l'Élargissement et à la Politique européenne de voisinage, tenue à New York le 27 septembre dernier, a permis de définir un cadre pour le suivi de cette Communication. Quatre axes prioritaires de coopération ont été définis: le dialogue politique et la coopération sécuritaire; le développement agricole, l'environnement et les ressources en eau; le développement industriel, l'infrastructure, les échanges commerciaux, l'investissement et la technologie; le développement humain. L'UE est prête à renforcer son soutien, à mettre en place des synergies et à renforcer la coordination avec les initiatives en cours au niveau bilatéral.

La tenue du sommet du 5+5 à Malte en octobre 2012 qui a marqué une volonté commune d'intensifier la coopération en méditerranée occidentale ainsi que la dixième réunion du **Dialogue 5+5** à Nouakchott en avril dernier ont constitué un tournant dynamique pour la Méditerranée occidentale. Suite aux décisions prises, la réunion du 1er Forum Economique s'est tenue le 23 octobre dernier à Barcelone.

A la lumière des développements dans la région et dans la région avoisinante du Sahel, un renforcement de la coopération entre les pays du Maghreb dans les domaines politique, économique et de la sécurité est en effet indispensable. L'UE se tient prête à apporter son plein soutien à de telles initiatives. L'UE forme le vœu que le Maroc et l'Algérie puissent contribuer au renforcement de la coopération régionale et que les relations entre les deux pays puissent se renforcer et s'approfondir afin de parvenir à une pleine et fructueuse coopération et à la réouverture de leur frontière terrestre.

13. L'UE réaffirme l'importance de **l'Union pour la Méditerranée (UpM)** qui s'articule étroitement avec la politique européenne de voisinage et avec les relations bilatérales entre l'UE et ses partenaires dans le Sud de la Méditerranée. Son objectif est une coopération régionale effective, axée sur les résultats et fondée sur des projets concrets. Elle salue, à cet égard, le rôle pivot joué par le Maroc dans le cadre de l'UpM et se félicite de la tenue des réunions ministérielles réussies sur les femmes et le transport qui ont eu lieu en septembre et novembre 2013 respectivement. L'UE réaffirme son appui au Secrétariat de l'UpM dans sa tâche de fédérer les Etats, les institutions financières et le secteur privé autour de projets concrets qui seront sources d'innovation, de croissance et d'emploi dans toute la région.

14. L'UE rappelle son attachement au règlement du conflit du **Sahara occidental**. L'UE soutient pleinement les efforts du Secrétaire Général des Nations Unies (SGNU) et de son Envoyé Personnel pour aider les parties à parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable pour toutes les parties concernées qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental dans le cadre d'arrangements conformes aux buts et aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et conformément aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU), y compris la résolution 2099 (2013). Elle encourage par ailleurs toutes les parties à continuer de travailler avec l'Envoyé Personnel du SGNU en vue de progresser dans la recherche d'une telle solution, en faisant preuve de réalisme et d'un esprit de compromis. Elle exprime le vœu que les efforts en direction d'une meilleure intégration maghrébine contribueront à des avancées dans ce domaine. L'UE exprime par ailleurs son attachement au respect des droits de l'Homme et rappelle les obligations qui incombent à chaque partie. Dans ce contexte, elle se félicite du renforcement et de la constitutionnalisation du rôle du CNDH en matière de surveillance et de défense des droits de l'Homme, y compris au Sahara occidental à travers ses commissions à Laayoune et Dakhla.

15. Les crises en Libye et au Mali ont déstabilisé la **zone sahélo-saharien**. Cette région et cette crise sont sujet d'intérêt commun pour les Etats d'Europe et du Maghreb. Dès 2011, la stratégie de l'UE pour la sécurité et le développement au Sahel a marqué l'importance d'un dialogue régional accru sur les questions de sécurité et de développement et mis l'accent sur la place de l'Afrique du nord. L'approfondissement de cette Stratégie est en cours pour intégrer les développements politiques et militaires qui ont influé sur la situation dans la zone sahélo-saharienne depuis 2011.

L'UE encourage une coopération étroite entre les pays de la région en vue de forger une approche commune de la sécurité pour la zone sahélo-saharienne. Dans ce cadre, l'UE est prête à soutenir un dialogue entre les pays maghrébins. L'UE félicite le Maroc pour l'organisation de la deuxième réunion ministérielle sur la sécurité des frontières le 14 novembre dernier et soutient la mise en œuvre des recommandations de la Déclaration de Rabat.

Sur la base de la Communication Conjointe de la Commission européenne et de la Haute Représentante de l'UE pour les Affaires Etrangères et la Politique de Sécurité du 17 décembre 2012 intitulée : "Soutenir le renforcement de la coopération et de l'intégration régionale au Maghreb: Algérie, Libye, Mauritanie, Maroc et Tunisie", l'UE s'engage à définir avec ses partenaires maghrébins des moyens et des actions de coopération au bénéfice de la zone sahélo-saharienne et qui impliqueraient l'UE, les pays du Maghreb et ceux du Sahel. Dans ce cadre, l'UE encourage une coopération et un dialogue politique intensifié entre les pays concernés et entre les organisations régionales a même de renforcer la sécurité et le développement de cette région. .
